

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Said Chibani, Katia Van den Broucke, Sabrina Djerroud, Christiane Rassart, Ali Bel-Housseïne, *Echevins* ;
Thibault Wauthier, Geoffrey Van Hecke, Fatiha Rezki, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Marc Hermans, Chantal Dubocage, Nathalie Mayor, Clementina Ulmeanu, François Robe, Ilse Carlé, Philippe Lalière, Mariam Bah, Julien Vande Weyer, Maria Spataru, Walid Bouzagou, Jordi Landu, Bader El Azzaoui, Yves Reineson, Frédéric Smets, Antoinette Uwonkunda, *Conseillers communaux* ;
Fabienne Demaury, *Secrétaire communale*.

Séance du 16.12.24

#Objet : Douzièmes provisoires pour l'exercice 2025 - approbation #

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES**Finances**

LE CONSEIL,

Vu l'article 247, al. 1 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale fixé par l'arrêté royal du 2 août 1990;
Attendu que le budget communal pour l'exercice 2025 n'a pas encore été arrêté;
Vu la nécessité de pourvoir à la liquidation des dépenses ordinaires à imputer sur l'exercice 2025;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Solliciter l'autorisation de l'autorité de tutelle pour l'octroi de trois douzièmes provisoires à partir du 1er janvier au 31 mars 2025 pour l'exercice 2025 basés sur le budget de l'exercice 2024. Ces douzièmes seront réservés exclusivement à la liquidation des dépenses ordinaires.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
(s) Fabienne Demaury

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 19 décembre 2024

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Fabienne Demaury

Christian Lamouline